

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M, Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
	Membres absents :	

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA	
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER	
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA	
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY	
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET	
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER	
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA	
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE	
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.	

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPH 21 : acquisitionamélioration de 60 logements (20 PLUS, 40 PLS), 33 A à F boulevard de Chèvre Morte à

Talant

GD2008-12-17_44 N°44 - 1/2 L'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré (OPH 21) va réaliser, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration située 33 A à F boulevard de Chèvre Morte à Talant, 60 logements collectifs. Relevant de financements PLUS et PLS, cette opération est inscrite dans la programmation 2008 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPH 21, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour surcoût de construction à hauteur de 571 175,80 € :

- financement PLUS : 161 299,06 € - financement PLS : 409 876,74 €

représentant respectivement 1,52 % et 3,86 % du coût prévisionnel TTC (10 628 026,90 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'attribuer l'OPH 21 17 boulevard Voltaire BP 4 21000 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 60 logements collectifs (20 PLUS, 40 PLS), situés 33 A à F boulevard de Chèvre Morte à Talant, une subvention d'un montant total de 571 175,80 €, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH);
- de dire que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- de dire que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPH 21, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,

Jenue Président

COMMUNAUTÉ

DE

L'AGGLOMÉRANON

DIJONNAISE

Pierre PREBETICH

Publié le 19 DEC. 2008 Déposé en Préfecture le PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le : 2 2 DEC. 2008

GD2008-12-17_44 N°44 - 2/2